

Liberté Égalité Fraternité

Direction générale de l'administration et de la fonction publique

Paris, le 06/08/2021

Service du pilotage des politiques de ressources humaines Sous-direction des études, des statistiques et des systèmes d'information

Dossier suivi par **Emeline KNORST** Bureau des applications et des systèmes d'information (3BASI)

 $\textbf{M\'el}: \underline{enquete\text{-}formation.dgafp@finances.gouv.fr}$

Réf : 3BASI/2021/07/4435 SDessi 20-35 Le sous-directeur des études, des statistiques et des systèmes d'information

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des ressources humaines

Objet : Enquête statistique annuelle relative à la formation des agents des ministères en 2020

Réf.: Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État :

Décret n° 2007-1942 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'État et de ses établissements publics et des ouvriers affiliés au régime des pensions résultant du décret n° 2004-1056 du 5 octobre 2004 ;

Circulaire du 17 octobre 2016 relative aux priorités interministérielles fixées à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État (année 2017) ;

Décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité et à la formation professionnelle tout au long de la vie.

Madame, Monsieur,

Une enquête ayant pour objectif de quantifier la formation des agents (effectifs, temps, coûts) est menée annuellement par le service statistique de la Direction Générale de la Fonction Publique.

Vous allez recevoir sur votre messagerie le questionnaire à remplir accompagné d'une notice explicative.

Ce document doit nous être retourné dûment complété au plus tard **le 20 septembre 2021** par messagerie, ainsi que, pour les ministères qui incluent les établissements publics, la liste de ces établissements à l'adresse suivante :

enquete-formation.dgafp@finances.gouv.fr



Direction générale de l'administration et de la fonction publique

Liberté Égalité Fraternité

Par rapport aux questionnaires des années précédentes certains éléments ont été modifiés dans un objectif de simplification :

- Dans les tableaux T0 et T1, seuls les effectifs totaux de stagiaires et de jours-stagiaires sont comptabilisés, les sous-parties spécifiant les catégories de formation T1, T2, et T3 ont été supprimées.
- Les énoncés de la feuille T1b ont été édités :
- La formation « hybride » inclut à partir de cette année la formation « multimodale »
- La formation en ligne devient « formation totalement à distance »

Le bureau des applications et systèmes d'information se tient à votre disposition pour toute question relative à cette enquête.

Veuillez également nous confirmer que vous êtes toujours responsable de cette enquête pour votre ministère. Si tel n'est plus le cas, nous vous prions de nous communiquer le nom du nouveau correspondant en nous précisant sa fonction et ses coordonnées.

Le sous-directeur des études, des statistiques et des systèmes d'information par intérim

Thierry TROUCHE



Direction générale de l'administration et de la fonction publique

Liberté Égalité Fraternité

- Le questionnaire de l'enquête statistique annuelle relative à la formation des agents de l'État en 2020
- La notice explicative de la méthodologie de l'enquête